

**DECISION N°DC 20/2023**  
**AVENANT N°1 AU MARCHÉ 22.011 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN**  
**CONFORMITE REGLEMENTAIRE DU SYSTEME DE DETECTION ET DE PROTECTION**  
**INCENDIE DE L'UVE DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2124-3, R2124-1, R2124-2 et L2194-1,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** la décision 23/22 relative à l'attribution du marché 22.011 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE de Villejust, à la société, SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT, sise Immeuble Central Seine, 42-52 quai de la râpée, CS 71230, 75583 Paris cedex 12,

**Vu** le marché 22.011 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE du SIOM de la Vallée de Chevreuse, conclu le 21 juin 2022 avec la société SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT, sise Immeuble Central Seine, 42-52 quai de la râpée, CS 71230, 75583 Paris cedex 12,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM d'être accompagné pour la mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer l'avenant n°1 au marché 22.011 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE du SIOM de la Vallée de Chevreuse, conclu le 21 juin 2022 avec la société SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT, sise Immeuble Central Seine, 42-52 quai de la râpée, CS 71230, 75583 Paris cedex 12,

**ARTICLE 2 :**

L'article 8.3 relatif à la révision des prix présente une formule de révision qui comprend une erreur matérielle. Ainsi, afin de permettre la bonne application de la formule de révision, un avenant corrigeant la pondération de la formule de révision doit être envisagé.

L'avenant a pour objet la modification de la pondération de la formule de révision des prix citée à l'article 8.3 du CCAP 22.011.

L'article 8.3 du CCAP 22.011 est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« La révision est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient C de révision, donnée par la formule :

$$C = 0,125 + 0,85 I_m/I_o$$

dans laquelle  $I_o$  et  $I_m$  sont les valeurs prises par l'index ING respectivement au mois  $m_0$  et au mois  $m$  au cours duquel l'acompte ou l'élément de mission est remis. »

Il convient de lire :

« La révision est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient C de révision, donnée par la formule :

$$C = 0,15 + 0,85 I_m/I_o$$

*dans laquelle Io et Im sont les valeurs prises par l'index ING respectivement au mois m0 et au mois m au cours duquel l'acompte ou l'élément de mission est remis. »*

Les autres conditions du marché restent inchangées.

**ARTICLE 3 :**

Le présent avenant n'emporte pas de conséquences financières.

**ARTICLE 4 :**

Les crédits relatifs à l'avenant sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 19 MAI 2023

Le Président,

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : 22 MAI 2023  
- affichée le : 22 MAI 2023

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC20_2023
Date de la décision:	2023-05-19 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 au marché 22.011 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour la mise en conformité règlementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230519-DC20_2023-AU

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230519-DC20_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	1014
<i>nom original:</i>		
dc 20 2023.pdf	application/pdf	282279
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20230519-DC20_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	282279

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	22 mai 2023 à 15h27min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mai 2023 à 15h30min08s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	22 mai 2023 à 15h30min20s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	22 mai 2023 à 15h35min57s	Recu par le MIAT le 2023-05-22